

15 ACTIONS POUR DES GÉNÉRATIONS ÉGALITÉ

La Région agit pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

H O W W E
=
F E M M E





© E.Grimault

Les femmes ne sont toujours pas les égales des hommes. C'est un fait, qui va à l'encontre du principe républicain. Le XX^e siècle a été celui du combat des femmes pour acquérir le droit de travailler, et celui de voter. Le XXI^e siècle doit être celui de la fin des violences faites aux femmes, celui de l'égalité des salaires et de l'application stricte de la loi : « à travail égal, salaire égal ». En 2017, à poste équivalent, les femmes gagnent 24% de moins que les hommes. Elles sont minoritaires dans les exécutifs locaux, dans le sport, les médias, la culture...

Cette réalité traverse chaque échelon de notre société, de l'espace privé à l'espace public. Les collectivités n'y échappent pas.

La réglementation en matière d'égalité femmes-hommes a été renforcée. La loi du 4 août 2014 marque un tournant en matière d'égalité professionnelle, de droit à l'IVG, de parité en politique. Les entreprises comme les collectivités locales sont directement concernées. Elles doivent rendre des comptes dans leurs politiques et en tant qu'employeurs. Conformément à la loi, la Région Occitanie a présenté en Assemblée plénière du 3 novembre 2017 un état des lieux de la situation en 2016.

Mais l'actualité nous rappelle chaque jour combien le chemin vers l'égalité réelle est encore long. C'est pourquoi, au-delà des évolutions législatives, la Région Occitanie s'engage dans une politique volontariste. Elle met en place le 1er plan d'actions régional Occitanie 2017-2021 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il s'inscrit dans la continuité de la signature de la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale, déjà signée en 2007 et en 2008 par les deux anciennes Régions.

Ce plan, élaboré selon une méthode participative et co-constructive, consolide l'existant et innove par de nouvelles actions. Il est par nature évolutif, amené à s'améliorer et à s'enrichir.

Ce plan se structure autour de deux axes majeurs : progresser vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes en intégrant ces enjeux dans les politiques régionales. La collectivité régionale peut tracer une voie pour les autres collectivités territoriales vers des politiques volontaristes pour une égalité réelle : elle fera levier avec ses politiques publiques et mettra en oeuvre 15 actions prioritaires sur la période 2017-2021 pour remplir ses nouveaux engagements.

Ils définissent notre priorité : créer toutes les conditions pour une réelle égalité professionnelle, et contribuer activement à la lutte contre les violences sexistes. Dans sa globalité, ce plan aura un impact sur tous les domaines d'intervention de la Région.

Mais il s'agit également de regarder et d'améliorer ce que nous faisons en interne. C'est notre deuxième axe : poursuivre l'exemplarité de la Région. La Région Occitanie décide de faire une place centrale à l'égalité femmes-hommes dans son fonctionnement interne. La Région doit être exemplaire.

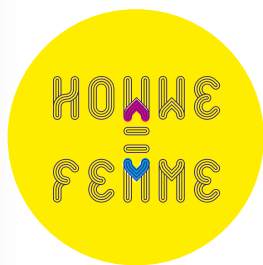
Par ce qu'il reste beaucoup à faire pour rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région agit avec détermination. Nous nous battons pour une société plus juste, égalitaire et solidaire.

Carole DELGA

Ancienne ministre

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée





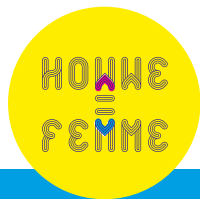
LA RÉGION OCCITANIE SERA EXEMPLAIRE POUR RENDRE EFFECTIVE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	6
PRÉSENTATION DU PLAN : 15 ACTIONS CONCRÈTES POUR AGIR EN UTILISANT TOUS LES LEVIERS DE LA COLLECTIVITÉ	8
POUR DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ÉGALITÉ	9
Acquérir et transmettre une culture de l'égalité commence tôt et ne s'invente pas !	
> Action 1 : agir en sensibilisant la jeunesse avec le dispositif « Génération Égalité »	
> Action 4 : installer une nouvelle instance de concertation de la jeunesse paritaire et impliquée dans l'égalité femmes-hommes	
> Action 5 : mobiliser tous les leviers de l'orientation et de la formation pour atteindre une plus grande mixité dans les métiers et dans les formations	
> Action 6 : améliorer l'information dans les lycées, au cours des journées portes ouvertes dans les CFA et pendant la formation en travaillant sur les représentations sexistes et le harcèlement (moral et sexuel) dans l'apprentissage	
> Action 3 : promouvoir l'égalité filles-garçons dans les dispositifs régionaux en direction de la jeunesse	
POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	11
> Action 7 : inciter à l'entreprenariat et à la création par les femmes	
POUR LES USAGER.E.S DES TRANSPORTS EN COMMUN	11
> Action 9 : élaborer une charte des bons comportements pour une prévention du sexisme dans les transports ferrés, routiers et scolaires	
POUR TOUTES ET TOUS, POUR CHACUNE ET CHACUN	12
Une culture commune de l'égalité femmes-hommes en Occitanie	
> Action 11 : promouvoir la prise en compte de la dimension égalité femmes-hommes dans la communication interne, externe, et avec les partenaires régionaux	
> Action 8 : améliorer la connaissance du territoire sur les problématiques d'égalité femmes-hommes	
> Action 2 : soutenir les projets innovants pour l'égalité réelle femmes-hommes	
> Action 10 : se mobiliser chaque année le 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes	
POUR TOUTES ET TOUS, POUR CHACUNE ET CHACUN	14
Une institution exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes	
> Action 14 : élaborer et mettre en œuvre un plan interne d'actions 2018-2021 en faveur de l'égalité professionnelle pour les agents des services généraux et territorialisés dont les agents des lycées et des ports	
> Action 12 : piloter en transversalité la politique régionale en faveur de l'égalité grâce à la commission égalité femmes-hommes	
> Action 13 : mettre en œuvre une démarche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein des services	
> Action 15 : utiliser le levier de la commande publique	
POUR ALLER PLUS LOIN : « S'INFORMER ET S'IMPLIQUER C'EST L'INTÉRÊT DE TOUTES ET DE TOUS »	15

LA RÉGION OCCITANIE SERA EXEMPLAIRE POUR RENDRE EFFECTIVE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- ▲ Le principe républicain et universel d'égalité entre les sexes est confronté aux inégalités de fait persistantes, dans tous les domaines de la société. Face à ces constats, depuis le milieu du XXe siècle, le législateur se préoccupe d'instaurer et de renforcer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ▲ C'est pourquoi, la réglementation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a progressivement et considérablement été renforcée pour rechercher une plus grande efficacité.
- ▲ En parallèle des évolutions législatives et au-delà de ce que prévoit le législateur, des acteurs publics et du monde socio-économique s'engagent, un peu partout en Europe et en France, dans des actions volontaristes, vers une évolution en profondeur des pratiques, en dépassant les blocages culturels, pour donner aux femmes des places égales à celle des hommes dans la société.
- ▲ La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée n'a pas attendu les nouvelles obligations législatives pour assumer sa responsabilité et faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une de ses priorités : la Présidente Carole Delga et l'ensemble des élu.e.s s'engagent pour l'avenir en adoptant le 1^{er} plan d'actions régional Occitanie 2017-2021 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- ▲ Conçu dans une démarche dynamique d'amélioration continue et amené à s'enrichir tout au long du mandat, le plan d'actions se structure autour de deux axes majeurs :

1-Progresser vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes en intégrant ces enjeux dans les politiques régionales,

2-Poursuivre l'exemplarité de la Région.



15 actions prioritaires pour des Générations Egalité en Occitanie

« Agir pour l'égalité relève d'une affaire de justice et reste un enjeu d'avenir pour la progression de toute la société »

Les idées reçues et les préjugés sont autant de freins à l'action. Les remettre en question permet de progresser.

Que signifie être une collectivité engagée en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ?

Signer la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale dont les principes sont :

- ▲ une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes,
- ▲ la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques publiques,
- ▲ des actions concrètes dans le fonctionnement interne de la collectivité,
- ▲ la mise en place de plans d'actions dotés de ressources adéquates.



Agir et mobiliser ses moyens et ses ressources pour faire progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en particulier dans ses champs de compétences. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée agit dans les secteurs de l'économie, de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des transports, etc...

Intégrer la dimension égalité femmes-hommes dans ses fonctions propres en tant qu'employeur et en tant qu'acheteur public.

Mesurer, évaluer et rendre compte publiquement des résultats des actions menées pour progresser et s'adapter en permanence. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'engage à publier chaque année un bilan qui fait état de l'avancement des actions menées. Conformément à la réglementation (loi du 4 août 2014) : il est proposé au vote des élu.e.s de la collectivité.

Comment faire ?

Un volontarisme politique affirmé, la Présidente et l'ensemble des élu.e.s de la majorité s'engagent : la Région, sous l'impulsion de sa Présidente, a mis en place une commission spécifique présidée par Nadia Bakiri dédiée à l'égalité femmes-hommes composée d'élu.e.s régionaux chargé.e.s de prendre en compte cette dimension transversale dans les politiques régionales, d'impulser des dispositifs dédiés en matière d'égalité femmes-hommes. En 2016, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est la seule Région en France à avoir fait le choix de créer une telle commission.

Une démarche participative et transversale pour innover, et pilotée par la Direction des solidarités et de l'égalité : les Directions de la Région sont mobilisées grâce à la mise en place de 2 réseaux d'agents qui travaillent en transversalité, les « référent.e.s » et les « explorateur.trice.s » de l'égalité femmes-hommes. Leur rôle : participer à la réflexion, promouvoir l'égalité au sein des équipes, impulser, coordonner et s'assurer de la mise en œuvre des actions.

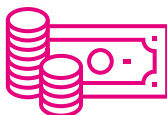
Faire vivre des partenariats pour co-construire : les actions sont ancrées dans les réalités de terrain pour un meilleur service rendu aux citoyen.n.e.s.

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



CRÉATIONS D'ENTREPRISES

29% par des femmes
(hors auto entrepreneurs
et exploitations agricoles)



SALAIRES

les femmes **gagnent 76 %**
du revenu des hommes



MIXITÉ

20% de femmes
inscrites dans les
formations de l'Ecole
Régionale du Numérique



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

chaque année
216 000 femmes
âgées de 18 à 75 ans
sont victimes de violences
physiques et/ou sexuelles



HARCÈLEMENT

1 fois sur 3 les injures
proférées contre les
femmes sont de nature
sexiste (contre 1 fois sur
20 pour les hommes)

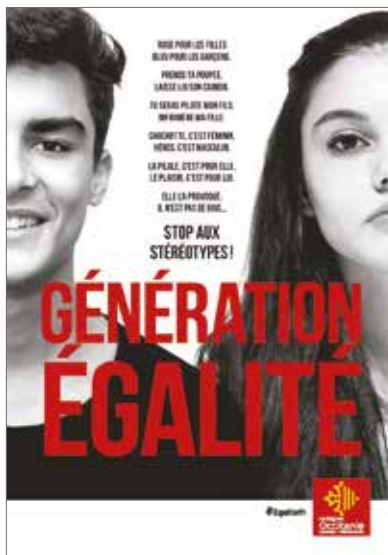
15 ACTIONS CONCRÈTES POUR AGIR EN UTILISANT TOUS LES LEVIERS DE LA COLLECTIVITÉ

POUR DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ÉGALITÉ

ACQUÉRIR ET TRANSMETTRE UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ COMMENCE TÔT ET NE S'INVENTE PAS !

> Action 1 : agir en sensibilisant la jeunesse avec le dispositif « Génération Égalité »

La Région agit directement dans les lycées, les CFA/CFAS et les Ecoles régionales de la 2^e chance. Depuis le 8 mars 2017, grâce au dispositif « Génération Égalité », la Région délivre une information collective et une sensibilisation objective sur les grands enjeux de l'égalité filles-garçons dans les lycées, les CFA/CFAS et les Ecoles régionales de la 2^e Chance. Ce dispositif fédère des partenaires opérationnels subventionnés par la Région : la Mutuelle des Etudiant.e.s, le Mouvement Français pour le Planning Familial et les Unions Régionales des Centres d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles qui interviennent dans les établissements auprès des jeunes des classes de seconde (ou niveau équivalent).



> Action 4 : installer une nouvelle instance de concertation de la jeunesse paritaire et impliquée dans l'égalité femmes-hommes

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a décidé de créer une instance de concertation permanente pour les jeunes. Cette instance sera paritaire et les jeunes seront incités à travailler sur les enjeux d'égalité filles-garçons pour élaborer des propositions innovantes.

> Action 5 : mobiliser tous les leviers de l'orientation et de la formation pour atteindre une plus grande mixité dans les métiers et dans les formations

La Région mobilise tous les leviers de l'orientation en inscrivant des objectifs de mixité dans les salons de l'orientation, dans le Plan régional de formation et plus particulièrement dans les métiers du numérique, de l'aérospatial/aéronautique, de l'industrie et des services à la personne.



© Grimault Emmanuelle / Région Occitanie

> Action 6 : améliorer l'information dans les collèges, au cours des journées portes ouvertes dans les CFA/CFAS et pendant la formation en travaillant sur les représentations sexistes et le harcèlement (moral et sexuel) dans l'apprentissage

Avec 31% des effectifs, les filles sont encore trop peu nombreuses dans l'apprentissage alors que de réels débouchés vers l'emploi existent.

La Région Occitanie encourage la mixité filles-garçons dans l'apprentissage pour permettre aux filles d'accéder à cette voie d'excellence.



© At Florence / Région Occitanie

> Action 3 : promouvoir l'égalité filles-garçons dans les dispositifs régionaux en direction de la jeunesse

La Région Occitanie soutient des actions de prévention et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans dans les lycées, les CFA/CFAS, les Ecoles régionales de la 2^e chance, les missions locales et dans les Points Accueil Ecoute Jeune. Elle lance l'appel à projets Occit'avenir en veillant à l'égalité entre les filles et les garçons dans les résidences d'artistes au sein des lycées. Un temps est également dédié aux questions d'égalité filles-garçons lors de la manifestation régionale JeunesseS annuelle.



POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

> Action 7 : inciter à l'entrepreneuriat et à la création au féminin

Favoriser l'emploi des femmes est la clé de leur autonomie.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être envisagée sans une égalité professionnelle effective qui permette l'émancipation des femmes et celle des hommes.

Pour atteindre ces objectifs, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée déploie des actions d'accompagnement sur l'entrepreneuriat des femmes avec le plan entreprendre en Occitanie. Dans une démarche d'éco-conditionnalité des aides, elle sensibilise les entreprises sur leurs obligations légales.

La Région accompagne aussi la féminisation de la filière agricole.

Elle aide également les femmes artistes au travers d'un nouvel appel à projets en 2018 pour valoriser leur création en Occitanie.



© Grimault Emmanuelle / Région Occitanie

POUR LES USAGER.E.S DES TRANSPORTS EN COMMUN

> Action 9 : élaborer une charte des bons comportements pour une prévention du sexisme dans les transports ferrés, routiers et scolaires

Les injures, les menaces, les violences sont sévèrement punies par la loi. Elles sont pourtant nombreuses dans les transports publics comme le montrait déjà le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes dans son avis du 16 avril 2015 sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun.

Le harcèlement sexiste et les violences sexuelles ne sauraient être banalisés, tolérés, excusés ou minimisés : mettre une main aux fesses d'une inconnue, embrasser une personne sans son consentement, injurier une femme dans la rue sont autant d'actes que beaucoup pourraient encore considérer comme mineurs ou sans gravité.

Dans les transports, compétence majeure de la collectivité, la Région en partenariat avec la SNCF agira pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et la prévention des comportements sexistes.

POUR TOUTES ET TOUS, POUR CHACUNE ET CHACUN

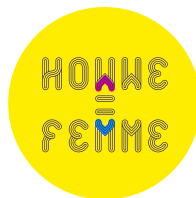
UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN OCCITANIE

> Action 11 : promouvoir la prise en compte de la dimension égalité femmes-hommes dans la communication interne, externe, et avec les partenaires régionaux

Le langage et l'image sont empreints de stéréotypes même invisibles et de formules porteuses de préjugés sexistes. La Région, adopte « **un guide pratique de l'égalité femmes-hommes dans la communication** » écrite, orale, visuelle, événementielle. Il s'agit d'un outil pratique diffusé auprès de tous les agents et déployé progressivement auprès des partenaires régionaux.

L'écriture « inclusive » : pourquoi l'utiliser ?

L'**écriture inclusive** est une règle d'écriture de la langue qui permet de rendre neutre le langage du point de vue du genre. Il est utilisé pour permettre une visibilité des femmes dans l'écriture et éviter de se positionner systématiquement en tant que femme ou en tant qu'homme, quand cela n'est pas nécessaire. Le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes préconise ainsi l'utilisation du point d'altérité. Exemple : lycéen.ne.s.



> Action 8 : améliorer la connaissance du territoire sur les problématiques d'égalité femmes-hommes

L'évocation des inégalités entre les femmes et les hommes déclenche souvent des réactions qui freinent l'action : déni « *il n'y a pas d'inégalités* » ; déni localisé « *il y a des inégalités, mais pas dans ma structure* » ; minimisation « *ça a déjà bien avancé* » ; individualisation « *c'est un problème de personnes* » ; naturalisation « *les femmes/les hommes sont comme ça* » ; résignation « *on ne peut rien y faire* » ; incompétence « *on ne sait pas comment agir* »...

Face à ces représentations favorisant le statu-quo, le repérage et l'analyse des inégalités permettent de les rendre visibles, mesurables et explicables, donc potentiellement transformables. La Région s'engage à favoriser la connaissance des réalités sur son territoire pour mieux intervenir en matière d'égalité femmes-hommes.

> Action 2 : soutenir les projets innovants pour l'égalité réelle femmes-hommes

De nombreuses actions innovantes et partenariales en faveur de l'égalité femmes-hommes sont menées sur l'ensemble du territoire régional. Pour les soutenir, la Région Occitanie déploie un appel à projets annuel décliné en 2 volets : l'égalité professionnelle et la prévention des violences sexistes.

> Action 10 : se mobiliser chaque année le 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes

Le 8 mars : journée internationale des droits des femmes

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les luttes des femmes, notamment des suffragettes du début du XX^e siècle, pour de meilleures conditions de vie, de travail et le droit de vote. C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes et sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



© Jondreville Eric / Région Occitanie

La Région Occitanie vous donne rendez-vous chaque année le 8 mars et organise des événements qui mettent à l'honneur les acteurs et actrices de l'égalité sur son territoire : artistes, entreprises, clubs de sport, associations, etc. Des actions de sensibilisation des agents des services généraux et territorialisés, dont les agents des lycées et des ports, sont déployées.

POUR TOUTES ET TOUS, POUR CHACUNE ET CHACUN

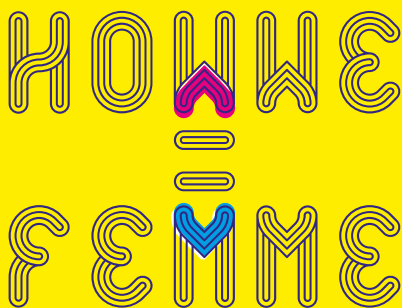
UNE INSTITUTION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

> Action 14 : élaborer et mettre en œuvre un plan interne d'actions 2018-2021 en faveur de l'égalité professionnelle pour les agents des services généraux et territorialisés, dont les agents des lycées et des ports.

Les grandes thématiques des Ressources Humaines seront impactées : progresser vers la parité dans l'encadrement supérieur ; actions en faveur de l'articulation des temps de vie (guide de la parentalité, sensibilisation sur les congés maternité et paternité, parental, valorisation d'une image humaine des agents, etc...) ; accompagnement des équipes vers une plus grande mixité ; organisation de sessions de formation de sensibilisation sur le harcèlement moral et sexuel à destination des agents, etc...

> Action 12 : piloter en transversalité la politique régionale en faveur de l'égalité grâce à la commission égalité femmes-hommes

La commission sectorielle égalité femmes-hommes assure le pilotage politique de la démarche régionale en faveur de l'égalité femmes-hommes en lien étroit avec les autres commissions sectorielles de la Région. Le pilotage technique de cette démarche transversale est réalisé par la Direction des solidarités et de l'égalité.



> Action 13 : mettre en œuvre une démarche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein des services

Aux côtés de l'engagement et de l'action des élu.e.s régionaux, l'administration régionale déploie une démarche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein des services. En interne, 2 réseaux d'agents se mobilisent au sein de chaque direction pour faire vivre l'égalité femmes-hommes.

> Action 15 : utiliser le levier de la commande publique

Si la Région n'a pas de pouvoir de coercition pour faire appliquer la loi, en tant qu'acheteur public de fournitures, d'études et de travaux, elle use de moyens incitatifs afin de sensibiliser les entreprises auxquelles elle fait appel.

Le 1^{er} plan d'actions régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017-2021 n'est pas une fin en soi mais un outil au service d'une démarche dynamique d'amélioration continue et amenée à s'adapter.

POUR ALLER PLUS LOIN : « S 'INFORMER ET S'IMPLIQUER DANS L'INTÉRÊT DE TOUTES ET DE TOUS »



© Mannoury Margaux / Région Occitanie

Le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes :

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hce/presentation-et-missions/>

Consulter les chiffres clés de l'égalité femmes-hommes :

<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

Consulter l'intégralité du 1er Plan d'actions régional Occitanie en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017-2021 **sur le site de la Région :**

<https://www.laregion.fr/plan-actions-regional-egalite>

Le 39 19 : Numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel.le.s concerné.e.s.

Le 08 842 846 37 : Plateforme téléphonique qui s'adresse à toutes les victimes d'infractions, quelle que soit la forme de l'agression ou le préjudice subi.

Le 31 17 : Numéro appel d'urgence dans gares et transports

Le 112 : Numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence, valable dans l'Union européenne

Le 114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18)

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse **Montpellier**

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
05.61.33.50.50

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
04.67.22.80.00

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée